

Monsignore.

S. A. me commande^{ce mor} à M. C. deirare
qu'elle veuille se rememore et considerer
le contenu de l'Acte cij joines, contenant la
disposition des Comp^{ies} et Enges oblonges
laissee par Messieurs de Fries à S. A.
de glorieuse memoire. L'entendre estoit
que M. C. voulust porter la main de loc^z
à ce que rebable concession fut deffree
à S. A. qui se trouve auantageé de celle
consideration, qu'elle a la servitude du
Gouvernement de cette Province, que
Mond^r Siegneur son Père n'en jenais.

M. C. est suffis^t d'ajouter à ce l'argement
des autres qu'elle jagera concerter, pour
preciser les brouillures qui pourroient exister
du temps, comme deja il en a paru quelques
conseillement. J'attendray que M. C. me
fasse l'entendeur de m'informer de ce que
j'auray à rapporter au Maistre, et celi^r de
me envier à foarsours et sans mesme,

Monsignore.

Alkmaie le 1. d'Avril

M. C.
M. Eumble et M. Obisam
recteur. Huygens